



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
10 juillet 2015
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-deuxième session

Genève, 14-25 septembre 2015

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

L'évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Les deux dernières décennies ont été marquées par une intégration commerciale sans précédent. Le commerce international des biens et services a progressé de façon spectaculaire, passant de quelque 5 000 milliards de dollars des États-Unis en 1994 à près de 24 000 milliards en 2014. Le processus d'intégration du commerce a profité à tous les pays et ouvert d'extraordinaires perspectives de développement économique pour nombre d'entre eux. L'intégration commerciale n'a pas automatiquement bénéficié à tous et n'a pas toujours contribué à un bien-être économique, social et environnemental durable.

Pour atteindre l'objectif ultime d'un développement équitable et durable, l'intégration commerciale devrait non seulement encourager la croissance économique mais aussi répondre aux préoccupations socioéconomiques et aux problèmes de développement tels que la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, la sécurité alimentaire, l'égalité des sexes et la durabilité environnementale. La corrélation étroite entre commerce, développement durable et réduction de la pauvreté devra être au cœur du modèle de développement pour l'après-2015 afin que le commerce serve les objectifs de développement durable.



I. Introduction

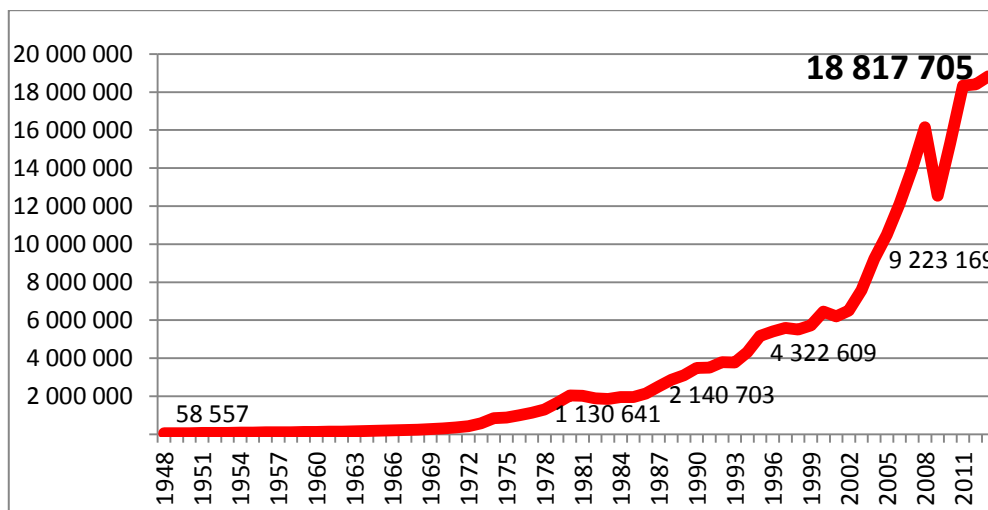
1. En vertu du paragraphe 18 d) du Mandat de Doha adopté à la treizième session de la Conférence, la CNUCED devrait « continuer de suivre et d'évaluer l'évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement ». En conséquence, le présent rapport : a) examine le lien qui existe entre le commerce international et un développement équitable et durable dans le contexte de l'intégration commerciale sans précédent de ces vingt dernières années; b) passe en revue les questions de genre dans la politique commerciale, les chaînes de valeur et les réseaux de production, la sécurité alimentaire, le commerce et la durabilité environnementale, ainsi que la dépendance à l'égard des produits de base; c) étudie de manière approfondie les tendances récentes du commerce international des biens et services et de la politique commerciale; d) aborde les problèmes actuels qui ont trait au système commercial multilatéral et aux accords commerciaux régionaux (ACR). Le rapport s'intéresse aux contributions du commerce international au moment où le programme de développement fondé sur les objectifs du Millénaire pour le développement arrive à son terme et où l'on s'apprête à adopter un nouveau modèle de développement axé sur un développement équitable et durable.

II. L'intégration commerciale

2. Ces vingt dernières années ont été marquées par une intégration du commerce sans précédent. Le commerce international des biens et services a connu une expansion spectaculaire, passant de près de 5 000 milliards de dollars en 1994 à environ 24 000 milliards en 2014, malgré la crise qui a frappé les années de la Grande Récession. Le commerce mondial a doublé tous les dix ans depuis quarante ans, grâce, notamment, à la réduction des coûts commerciaux, y compris des obstacles tarifaires (voir la figure 1). Les pays développés sont toujours les principaux acteurs du commerce international, même si la part des pays en développement a augmenté. En 2013, ils représentaient plus de 45 % du commerce mondial. Le processus d'intégration du commerce a profité à tous les pays et ouvert d'extraordinaires perspectives de développement économique pour nombre d'entre eux.

Figure 1
Exportations mondiales de marchandises

(En millions de dollars courants)

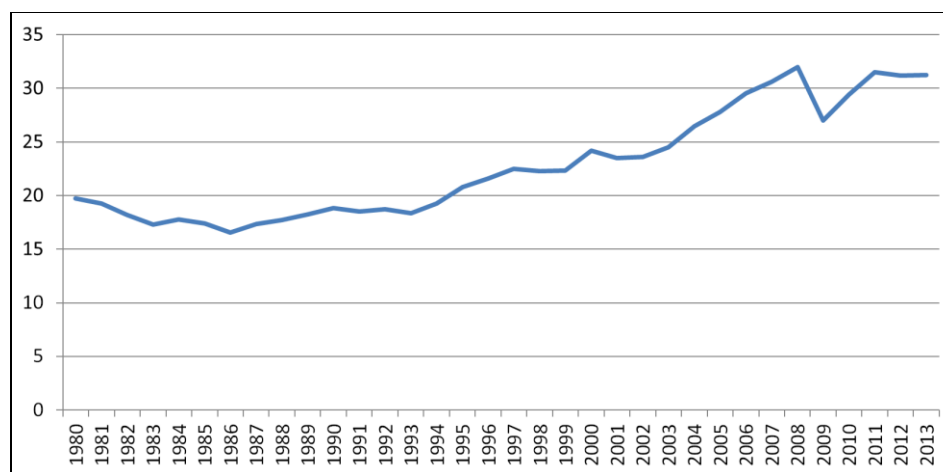


3. Le commerce peut être un puissant catalyseur de croissance économique et contribuer à la réduction/l'éradication de la pauvreté et au développement durable. La part du commerce des biens et services dans le produit intérieur brut (PIB) mondial, qui est passée de moins de 20 % en 1980 à plus de 30 % en 2013 (voir la figure 2), en est un exemple. Le commerce permet aux pays d'exploiter les avantages comparatifs uniques de chacun en matière de production de biens et services qui sont consommés dans les marchés des uns et des autres. C'est en ce sens que le commerce ouvre à tous les pays, en particulier ceux en développement, des perspectives commerciales qui, en se concrétisant, encouragent l'investissement et le transfert de technologie, lesquels renforcent la capacité du commerce à créer des emplois et des revenus, à approfondir la diversification économique et à accélérer la transformation structurelle. Les revenus des pays pauvres finissent par augmenter et la pauvreté et le chômage par décroître, impulsant la réalisation d'objectifs sociaux (dans les domaines de la santé et de l'éducation, par exemple). Il est impératif que le développement soit écologiquement viable dans tous les secteurs de l'économie, qu'il ne cause aucun préjudice net aux écosystèmes et stocks de ressources naturelles (terrestres, océaniques ou atmosphériques), et qu'il ne provoque pas leur épuisement.

Figure 2

Part du commerce des biens et services dans le produit intérieur brut, 1980-2013

(En pourcentage)



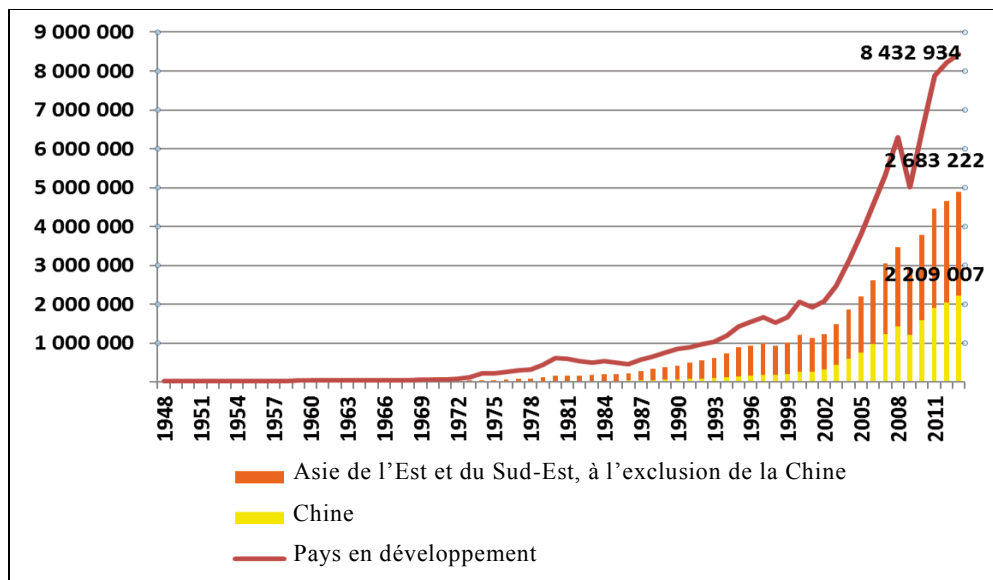
Source : CNUCED.

4. Portés par une forte croissance commerciale, les pays en développement ont dans l'ensemble connu des taux de croissance du PIB beaucoup plus élevés que les pays développés ces quarante dernières années. Le taux de croissance annuelle moyen du PIB des pays en développement a atteint 5,7 % depuis 2000, contre une moyenne annuelle de 1,6 % dans les pays développés. De tels taux de croissance réduisent le nombre d'années nécessaires pour multiplier par deux le produit par habitant, ce qui montre que les pays en développement rattrapent peu à peu leur retard en matière de PIB.

5. L'intégration du commerce n'a pas automatiquement bénéficié à tous et n'a pas toujours contribué à un bien-être économique, social et environnemental durable. Ce sont principalement la Chine et les pays d'Asie de l'Est et du Sud (voir la figure 3) qui ont connu la plus forte croissance commerciale. Les pays les moins avancés (PMA), en particulier, (hormis quelques pays exportateurs de pétrole et de produits pétroliers) sont toujours moins bien intégrés dans l'économie mondiale et restent marginalisés.

Les exportations par habitant sont très faibles dans les pays d'Afrique (inférieures à 200 dollars) comparées à d'autres pays en développement et aux pays développés. La croissance des exportations a également été inégale, les pays d'Asie de l'Est enregistrant une croissance des exportations beaucoup plus rapide que d'autres pays en développement.

Figure 3
Croissance commerciale
(En milliers de dollars)



Source : CNUCED.

III. Le commerce international et un développement équitable et durable

6. Pour atteindre l'objectif ultime d'un développement équitable et durable, l'intégration du commerce doit non seulement encourager la croissance économique, mais aussi répondre à des problèmes d'ordre socioéconomique et de développement comme la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, la sécurité alimentaire, l'égalité des sexes et la durabilité environnementale. La corrélation étroite entre commerce, développement durable et lutte contre la pauvreté devra être au cœur du modèle de développement pour l'après-2015 afin que le commerce serve les objectifs de développement durable. Certains des domaines essentiels dans lesquels des approches plus participatives et durables en matière de commerce international, de politique commerciale et de système commercial devront impérativement être élaborées sont évoqués dans le présent chapitre.

A. Les questions de genre dans la politique commerciale

7. Il est impératif de promouvoir une perspective de genre. La CNUCED a démontré que la politique commerciale n'a pas les mêmes effets sur toutes les couches de la population et touche différemment les hommes et les femmes. De même, les inégalités entre hommes et femmes peuvent avoir un impact déterminant sur les résultats de la politique commerciale et le commerce. Il faut lever plusieurs contraintes structurelles connues pour que les femmes puissent bénéficier de

l'expansion du commerce et prendre pleinement part au développement économique. On peut citer, à cet égard, la segmentation du marché du travail et les disparités salariales entre hommes et femmes; l'accès restreint aux ressources productives, à la formation, au crédit, à la technologie et à l'information commerciale; et le manque de temps. Les questions de genre jouent un rôle fondamental dans le traitement intégré du commerce, de la finance, de l'investissement et de la technologie. Les obstacles à l'offre liés au genre sont multidimensionnels et touchent la finance (inégalités entre hommes et femmes en matière d'accès au crédit), le commerce (préjugés sexistes en matière d'accès aux marchés), et les avoirs productifs (investissement). Tenir compte des questions de genre dans la politique commerciale favorise de ce fait le traitement intégré du commerce, de l'investissement et de la finance en vue d'un développement équitable et durable.

B. Les chaînes de valeur et les réseaux de production

8. La structure du commerce international a radicalement changé au cours des deux dernières décennies. Autrefois, le commerce était principalement le fait de pays qui échangeaient des biens produits localement. Aujourd'hui, il est de plus en plus le fait d'entreprises qui fragmentent géographiquement les procédés de production dans les chaînes de valeur et les réseaux de production, lesquels sont devenus le principal trait distinctif de l'économie mondiale commun à tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement, des plus pauvres aux plus avancés. Près de 60 % des échanges mondiaux concernent le commerce de biens et de services intermédiaires qui sont intégrés à divers stades du processus de production de biens et services destinés à la consommation finale¹. Les biens et les services sont de plus en plus produits là où les compétences et les matériaux nécessaires sont disponibles à un coût et un prix compétitifs. Cette fragmentation croissante de la production qui dépasse les frontières a d'importantes répercussions sur les modèles et les politiques en matière de commerce et d'investissement et crée de nouvelles perspectives de croissance, de développement et d'emploi.

9. Participer aux réseaux mondiaux de production permet fondamentalement aux petites entreprises des pays en développement d'accéder à la technologie et au savoir-faire, dont dépend à terme l'augmentation de leur productivité. Les politiques facilitant l'intégration des entreprises nationales dans les processus internationaux de production et encourageant l'accès à la technologie et aux compétences étrangères contribuent, par conséquent, beaucoup à faire du commerce un vecteur de productivité accrue et, *in fine*, un moteur du développement économique. L'internationalisation des processus de production pose des difficultés aux pays en développement, dont les entreprises sont souvent enfermées dans des activités à faible valeur ajoutée. Pour passer à une production à plus forte valeur ajoutée, il faut que la politique adoptée encourage la modernisation des procédés industriels et l'exportation de produits plus élaborés. Des mesures résolues doivent être prises pour veiller à ce que les femmes participent davantage à ces chaînes et introduire des procédés de production qui soient énergétiquement efficaces et sans incidence sur le climat.

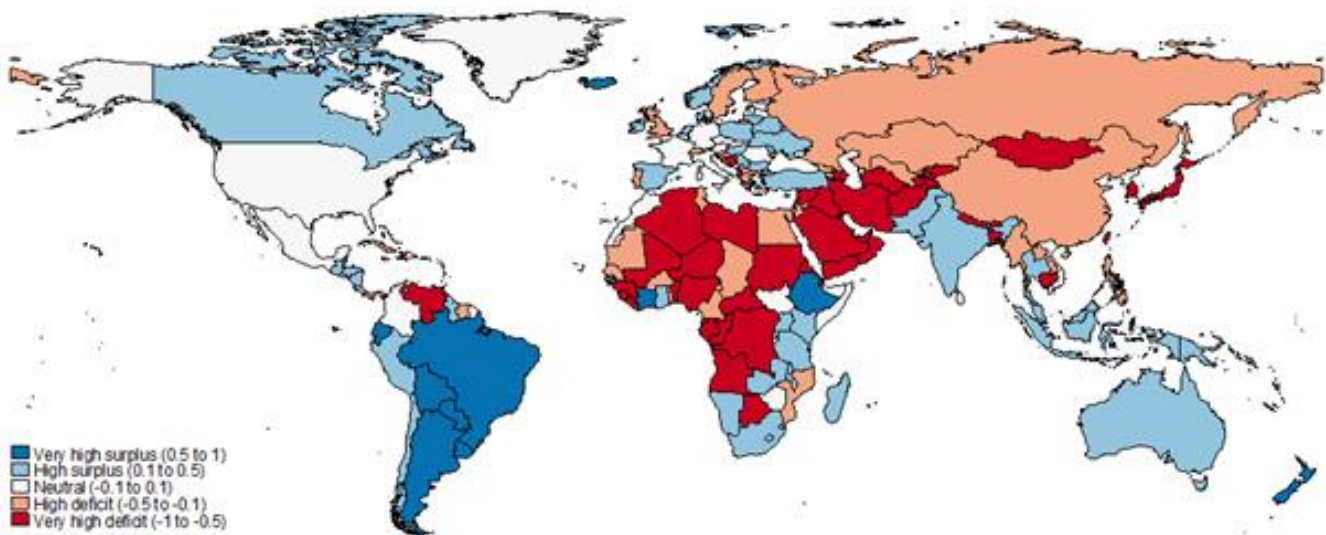
C. La sécurité alimentaire

10. La sécurité alimentaire est un enjeu capital. La demande alimentaire mondiale croît rapidement, à la faveur de la hausse des revenus et de la forte croissance démographique. Bien que de nombreux pays aient adopté des politiques en matière de sécurité alimentaire et puissent éventuellement les renforcer, y compris en

¹ Tiré d'UNCTADStat, 2015.

subventionnant la production d'aliments de base, de telles stratégies ne sont pas toujours possibles (à cause de facteurs géographiques, par exemple), économiquement viables ou optimales (ce type de politique peut nuire à la diversification et à la transformation structurelle), ni écologiquement pérennes (car elles peuvent inciter à exploiter des terres marginales et à déboiser). À quelques exceptions près, aucune stratégie de sécurité alimentaire ne peut être dissociée du commerce international (voir la figure 4).

Figure 4
**Sécurité alimentaire – Indice de dépendance à l'égard de l'agriculture
selon le solde net des échanges de produits agricoles**



Note : La dépendance alimentaire est mesurée en soustrayant au volume d'exportations de produits agricoles d'un pays les importations de même nature. Le chiffre ainsi obtenu est ensuite normalisé en le divisant par le volume du commerce agricole du pays (importations plus exportations). L'indicateur varie entre -1 et 1, les valeurs positives indiquant qu'un pays exporte davantage de produits agricoles qu'il n'en importe.

Source : CNUCED.

Avertissement : Les frontières indiquées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

11. Dans l'ensemble, les pays d'Amérique latine, d'Afrique de l'Est et d'Asie du Sud sont plutôt des exportateurs nets de produits alimentaires, tandis que la plupart des autres pays d'Asie et d'Afrique sont importateurs nets, et donc tributaires des marchés internationaux pour assurer leur sécurité alimentaire. L'indicateur de dépendance alimentaire élaboré par la CNUCED montre que, depuis 2008, de nombreux pays africains mais aussi asiatiques dépendent de plus en plus des importations de produits alimentaires, à l'image, par exemple, du Bhoutan, du Botswana, du Myanmar, du Niger et de la République arabe syrienne (le Bhoutan et le Niger étant à la fois des PMA et des pays sans littoral). Or, vu que la demande alimentaire mondiale devrait augmenter de 20 % d'ici à 2030, les marchés internationaux joueront probablement un rôle encore plus important en matière de sécurité alimentaire.

12. Dans ce contexte, il importe de veiller à ce que les marchés agricoles soient équitables et, surtout, prévisibles. Compte tenu des répercussions sociales et politiques réelles qu'ont la disponibilité et le prix des aliments, en particulier sur les populations démunies, il sera essentiel de minimiser l'incertitude régnant sur les marchés

alimentaires. À cet égard, les accords multilatéraux devraient préserver des marchés ouverts et fiables de façon à garantir l'accès aux aliments de base. Il faudra également accroître les investissements dans le renforcement de la production alimentaire et, conformément aux normes de durabilité, privilégier de plus en plus l'agriculture durable, y compris les produits alimentaires issus de l'agriculture biologique, qui méritent une plus grande attention.

D. L'énergie et la durabilité environnementale

13. La production durable d'une énergie plus propre est un autre enjeu, en particulier pour satisfaire les besoins énergétiques et atténuer parallèlement les changements climatiques. La croissance économique et démographique entraîne une hausse de la demande énergétique et, par voie de conséquence, des émissions de CO₂. L'énergie issue des combustibles fossiles est toujours celle qui est la plus consommée dans le monde, les énergies propres représentant environ 20 % de la consommation mondiale. À moins que l'on ne trouve une solution aux problèmes de l'approvisionnement en énergie et des changements climatiques, la prospérité à laquelle toutes les nations aspirent légitimement restera un vœu pieux. En soulignant la nécessité de garantir la durabilité environnementale, le programme de développement et les objectifs de développement durable pour l'après-2015 se fondent sur la prise de conscience que remédier à la pollution, au gaspillage et à la surconsommation des ressources naturelles est devenu un impératif.

E. L'économie verte, l'économie bleue et l'économie créative

14. Les systèmes de production (et de consommation) durables sont une question essentielle qui influera sur les stratégies nationales, régionales et internationales de développement arrêtées dans le cadre du programme de développement durable pour l'après-2015. Il faudra non seulement davantage tenir compte de la durabilité environnementale dans la production de biens et services pour l'exportation, mais aussi développer la production et l'exportation de biens et de services écologiques. À cet égard, l'économie verte et l'économie bleue sont deux domaines qui pourraient avoir une incidence significative sur les moyens de subsistance des communautés rurales d'agriculteurs et de pêcheurs.

15. Pour soutenir l'écologisation de l'économie mondiale, les pays pourraient examiner et exploiter les possibilités qui existent aux niveaux national et régional d'identifier, de fabriquer et d'exporter des produits verts. Les pays intéressés pourraient élaborer des plans d'action qu'ils maîtriseraient et piloteraient, et dans lesquels ils préciseraient les réformes d'orientation à engager et les mesures à prendre pour profiter de l'écologisation des marchés mondiaux. À Vanuatu, par exemple, la CNUCED soutient une initiative consistant à passer en revue les produits verts exportés afin d'accroître la valeur ajoutée des marchandises traditionnellement exportées, comme la noix de coco, le cacao et le bois de santal. De même, la CNUCED a soutenu en Équateur l'élaboration de plans nationaux d'action destinés à promouvoir la production et l'exportation plus durables du cacao et du produit à valeur ajoutée qui en est issu, le chocolat, ainsi que la pérennité des pêcheries. Dans le même ordre d'idées, les produits et services durables issus de la biodiversité ouvrent des perspectives dans des secteurs très variés, tels que l'alimentation, les soins corporels, la mode, les produits pharmaceutiques, le tourisme durable et l'artisanat. Les possibilités créées par le commerce de produits biologiques créent des sources d'emploi, de revenus, de diversification des exportations et de développement rural dont peuvent tirer parti les populations, les petites et moyennes entreprises ainsi que les sociétés multinationales. Les avantages que ce type de commerce peut procurer

aux communautés rurales en termes d'emplois, de revenus et d'amélioration du niveau de vie peuvent être considérables.

16. S'agissant de l'économie bleue, les océans et les mers recouvrent plus des deux tiers de la surface du globe, fournissent nourriture et minéraux, produisent de l'oxygène, absorbent les gaz à effet de serre et freinent les changements climatiques, influent sur les schémas météorologiques et les températures, et servent de voie de transport au commerce maritime international. L'économie océanique mondiale représenterait entre 3 000 milliards et 6 000 milliards de dollars par an. Les océans offrent un moyen de subsistance à plus de 3 milliards de personnes et représentent 350 millions d'emplois dans le monde. Des mers et des océans sains, productifs et résistants sont indispensables à un avenir moins précaire, mais leur viabilité est soumise à de fortes pressions et menaces du fait des changements climatiques, de la surexploitation et de la mauvaise gestion des ressources halieutiques ou de la pollution. Exploiter l'économie maritime aux fins d'un développement durable est un enjeu majeur. Il faut aider les pays en développement à instaurer, aux niveaux national et régional, un cadre directif et réglementaire propice à la préservation et à l'exploitation durable des ressources océaniques et à élaborer des stratégies économiques et commerciales d'exploitation de l'espace marin de manière à promouvoir le commerce durable de ces ressources, dont, notamment, les poissons et les fruits de mer, le potentiel de l'énergie houlomotrice, les algues destinées à la production d'énergie renouvelable, la bioprospection et la biotechnologie marines, et le tourisme maritime et côtier.

17. Un troisième domaine susceptible de diversifier la production des pays est celui de l'économie créative et des industries créatives². De nombreux pays reconnaissent déjà l'importance de la culture et de l'économie créative et appuient les plans nationaux stimulant la culture et érigeant les industries créatives en vecteurs importants de la transformation économique et sociale. Les politiques axées sur l'économie créative répondent aux besoins économiques mais aussi aux besoins spécifiques des communautés locales en matière d'éducation, d'identité culturelle, d'intégration sociale et de protection des ressources naturelles et écologiques locales et leur prise en compte sur les marchés locaux, régionaux et internationaux. Les industries culturelles et créatives optimisent également les avantages concurrentiels parce qu'elles créent des produits innovants intimement liés à la culture locale qui renforcent le développement de marques et l'image du pays. Par exemple, la stratégie de développement de la Chine est passée du « fabriqué en Chine » à « créé en Chine ». Selon les estimations de la CNUCED, le marché mondial du commerce des biens et services créatifs a atteint le niveau record de 547 milliards de dollars en 2012, dont près de 69 % proviennent de la création et des nouveaux médias et 31 % de l'édition, des arts visuels, de l'artisanat et des arts de la scène.

F. Les produits de base

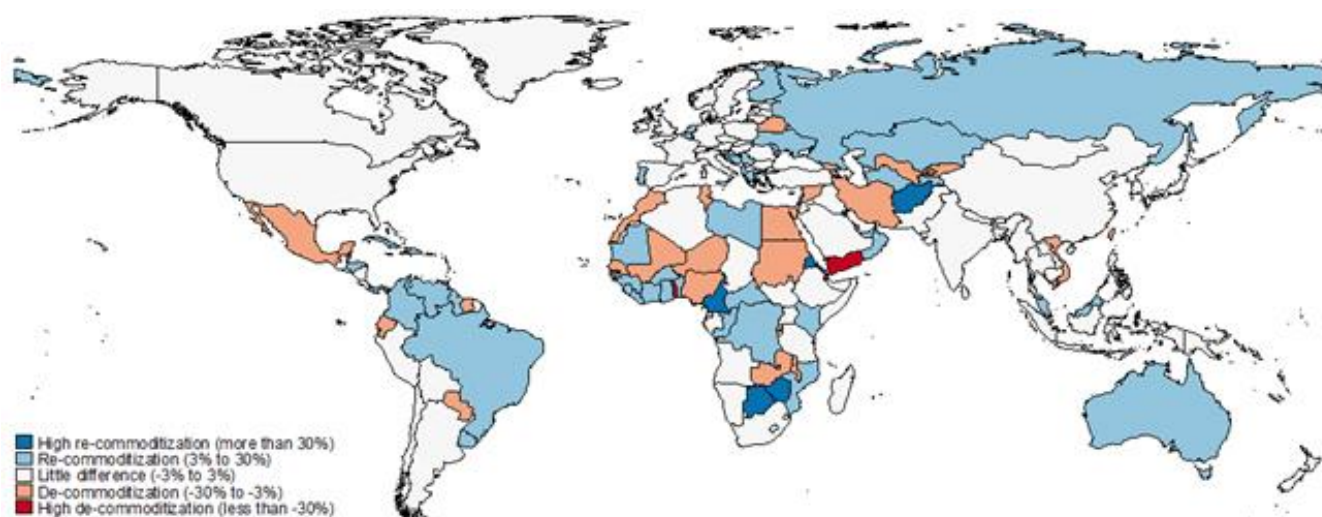
18. La dépendance à l'égard des produits de base est une caractéristique de nombreux pays en développement et PMA, en particulier dans la région de l'Afrique. Au cours des dernières années, la part des produits de base dans les exportations de la plupart des pays d'Afrique et d'Amérique latine a augmenté. Cependant, il est évident que l'envolée des cours des produits de base qui dure depuis près de dix ans touche à sa fin. Cela va de pair avec une situation difficile sur les marchés financiers mondiaux, qui sont à l'origine de cette envolée.

² Voir le *Rapport sur l'économie créative 2010*, CNUCED et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), disponible à l'adresse suivante : http://unctad.org/en/Docs/ditctab20103_en.pdf.

19. La demande mondiale en biens intermédiaires, biens de consommation et biens d'équipement est principalement satisfaite par les exportations des pays développés. De même, les produits agricoles et les articles manufacturés proviennent en grande partie de ces pays. Toutefois, la part de pays développés dans l'approvisionnement des marchés mondiaux de ces catégories de produits est en train de diminuer. De leur côté, les pays en développement restent de loin les principaux fournisseurs de produits de base et de ressources naturelles sur les marchés internationaux. Leurs exportations représentent environ les deux tiers du commerce international des produits de base et les trois quarts du commerce des ressources naturelles. Depuis 2008, la part des exportations des pays en développement a augmenté dans toutes les catégories, à l'exception des matières premières et des ressources naturelles.

20. Le degré de dépendance à l'égard des produits de base est déterminé en mesurant l'évolution de la part des produits de base dans les exportations totales. Une valeur négative signifie que les exportations s'appuient moins sur les produits de base qu'auparavant, tandis qu'une valeur positive reflète une propension encore plus forte à exporter des produits de base. La figure 5 montre l'évolution de la part des produits de base dans les exportations entre 2008 et 2013.

Figure 5
Évolution de la dépendance à l'égard des produits de base, 2008-2013



Note : Le degré de dépendance à l'égard des produits de base est déterminé en mesurant l'évolution de la part des produits de base dans les exportations totales. Une valeur négative signifie que les exportations s'appuient moins sur les produits de base qu'auparavant, tandis qu'une valeur positive reflète une propension encore plus forte à exporter des produits de base.

Source : CNUCED.

Avertissement : Les frontières indiquées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

IV. Tendances mondiales de l'économie et du commerce

A. Principales tendances économiques

21. Depuis le début de l'année 2015, l'économie mondiale connaît un taux de croissance légèrement plus élevé qu'au cours des trois années précédentes. Toutefois, cette amélioration demeure modeste, inégalement répartie entre les différentes régions et sensible aux chocs financiers. La production mondiale devrait s'accroître d'environ 2,7 % en 2015, contre un taux annuel de 2,4 % entre 2012 et 2014. Cela résulte essentiellement d'une amélioration des résultats économiques des pays développés,

qui devraient afficher une croissance d'environ 2 % contre 1,6 % en 2014. En particulier, la croissance connaît une accélération modérée au Japon et dans la zone euro, mais en partant d'un taux particulièrement faible.

22. Les pays en développement pris dans leur ensemble continueront d'enregistrer un taux de croissance de près de 4,5 %, en particulier grâce à la résilience de l'économie de la plupart des pays asiatiques et, dans une moindre mesure, des pays d'Afrique subsaharienne. Toutefois, d'autres régions connaissent un ralentissement sensible, en raison de la baisse des prix des produits de base et des sorties de capitaux qui, dans certains pays, ont entraîné un durcissement des politiques macroéconomiques. L'Amérique latine, l'Asie occidentale et les pays en transition sont parmi les plus touchés. Ces derniers se trouvent déjà dans une conjoncture de récession.

23. Le principal problème que constitue l'insuffisance de la demande mondiale qui a résulté de la crise financière mondiale n'a toujours pas été réglé. Lorsque la crise mondiale a éclaté en 2008, la chute de la demande globale dans les pays d'importance systémique a été si considérable que la réaction des pouvoirs publics ne pouvait guère laisser de place à l'ambiguïté. Les gouvernements se sont efforcés de compenser la baisse des dépenses des ménages et des entreprises en augmentant les dépenses publiques, et ont eu recours à l'expansion monétaire pour lutter contre les tendances déflationnistes, la baisse des prix des actifs et la fragilisation des bilans. Toutefois, il n'y a pas eu de tentative concertée d'adopter des mesures concrètes pour faire face à l'inégalité croissante des revenus, en particulier en ce qui concerne la dégradation de la part du travail dans le revenu total, qui était en chute dans la plupart des pays depuis le début des années 1980.

24. Faute d'une hausse généralisée et durable des revenus du travail, ni la consommation ni l'investissement ne se sont redressés dans la plupart des pays directement touchés par la crise. De ce fait, au début de 2015, la plupart des pays développés affichent des niveaux de consommation privée inférieurs aux projections à long terme, des investissements faibles et une demande du secteur public atone. L'amélioration récente de l'activité économique dans les pays développés s'explique par un assouplissement de la politique budgétaire et une certaine reprise de la consommation des ménages, à la suite de la baisse des prix de l'énergie et, dans certains pays (dont les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et, dans une moindre mesure, l'Australie et le Canada), un net rebond des cours des actifs et les « effets d'encaissements réelles » qui en résultent.

25. Dans les pays en développement, l'économie a suivi une évolution différente. En réponse au choc initial de 2008-2009, certains ont mis en œuvre des politiques anticycliques plus ambitieuses, axées notamment sur un accroissement des dépenses budgétaires et sur des politiques des revenus qui ont été maintenues suffisamment longtemps pour favoriser une hausse continue des dépenses des ménages et, par extension, des investissements privés. Certains de ces pays, confrontés à des sorties de capitaux ou à la baisse des prix à l'exportation, ont commencé à atténuer voire à inverser leurs politiques de relance. En revanche, la récente amélioration des termes de l'échange augmente la marge de manœuvre des pays importateurs de pétrole.

B. Tendances générales du commerce

26. Bien que le commerce mondial se soit remis rapidement des effets de la crise économique mondiale, sa progression depuis 2011 reste modeste. Après un rebond vigoureux en 2010 et 2011, l'augmentation des exportations s'est stabilisée à des taux moins élevés (fig. 6). Entre 2011 et 2013, le commerce mondial a connu une croissance annuelle d'environ 2 %, bien en deçà des plus de 5 % observés avant la

crise. Entre 2011 et 2014, le commerce mondial des biens et services a augmenté de près de 1 000 milliards de dollars pour atteindre environ 24 000 milliards de dollars en 2014 (dont environ 5 000 milliards de dollars pour les services). Les exportations des pays en développement représentaient environ 11 000 milliards de dollars en 2014³.

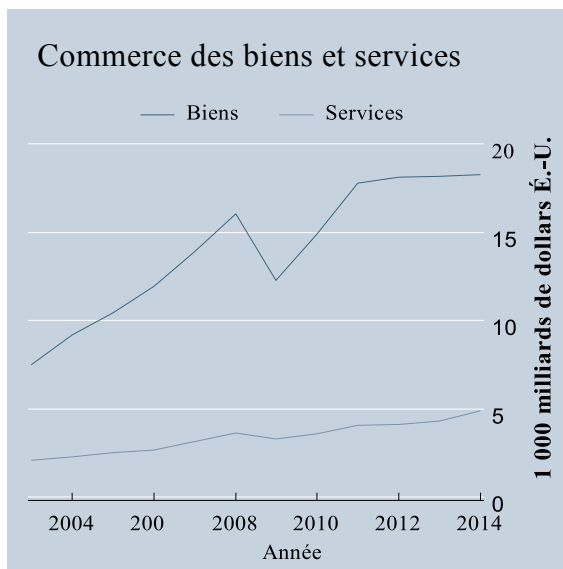
27. S'il est vrai que la plupart des flux commerciaux internationaux ont aujourd'hui dépassé leur niveau d'avant la crise de 2008, l'expansion du commerce mondial enregistrée depuis 2011 est relativement modeste et presque exclusivement due à l'augmentation de la demande d'importations en provenance de la région de l'Asie de l'Est. Un motif d'inquiétude est que le faible taux de croissance du commerce observé depuis 2010 illustre l'affaiblissement de la demande d'importations dans certains pays développés et marchés émergents. Si cette tendance persiste, tout comme la baisse des prix des produits de base, elle pourrait nuire de manière disproportionnée aux stratégies de croissance axées sur les exportations de nombreux pays en développement.

Figure 6

Valeurs et taux de croissance du commerce mondial des biens et services



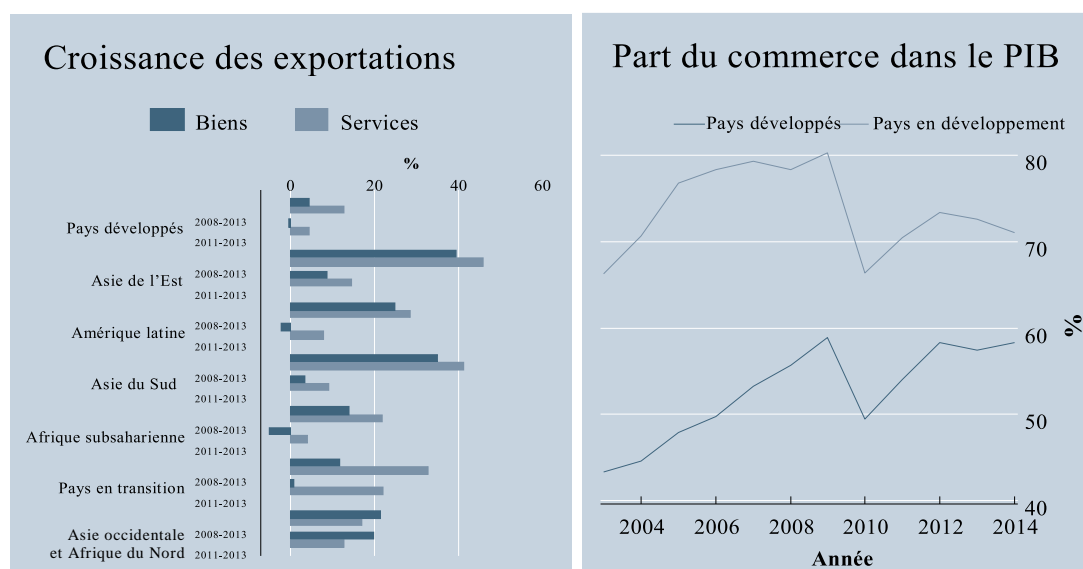
³ Source : UNCTADStat, 2015. Les statistiques relatives aux pays en développement incluent les pays en transition.



Source : CNUCED (les chiffres pour 2014 sont préliminaires).

28. Depuis son précédent niveau record en 2008, le commerce international n'a cessé de croître, parfois de manière sensible, mais avec des écarts selon les régions (fig. 7). Alors que le commerce a augmenté de manière infime dans les pays développés, les pays en développement, de manière générale, ont obtenu de bien meilleurs résultats. Parmi les pays en développement, ceux de l'Asie de l'Est arrivent en tête avec une hausse de 40 % ou plus des importations et des exportations entre 2008 et 2013. En revanche, sur la même période, les exportations en provenance des pays d'Afrique subsaharienne n'ont augmenté que d'environ 15 % pour les biens et 22 % pour les services. L'augmentation récente du commerce mondial a été principalement attribuée à un fort rebond enregistré entre 2009 et 2011. Depuis 2011, le commerce international s'est développé à un rythme beaucoup moins soutenu et a même reculé dans un certain nombre de cas. Dans un grand nombre de pays latino-américains et africains, les exportations sont en déclin. En particulier, le volume total des exportations en provenance d'Afrique subsaharienne en 2013 était inférieur d'environ 5 % à son niveau de 2011.

Figure 7
**Croissance du commerce des biens et services,
 et valeur des échanges commerciaux**

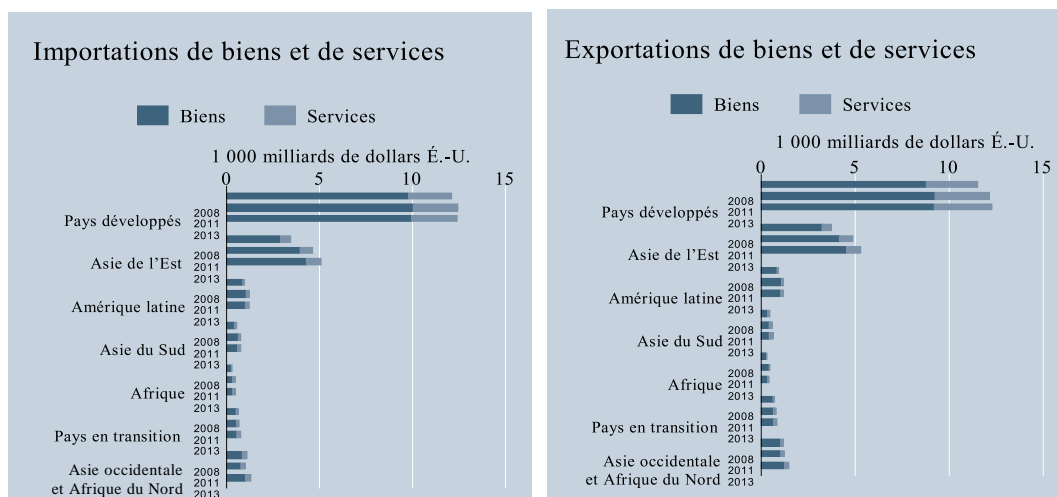


Source : CNUCED.

29. En 2013, les pays développés sont demeurés les principaux acteurs du commerce international, représentant environ la moitié de la valeur des échanges mondiaux dans le cas des biens et les deux tiers environ dans le cas des services. Cette même année, les importations de biens des pays développés ont atteint près de 10 000 milliards de dollars tandis que celles de services ont représenté 2 500 milliards de dollars. La valeur totale des exportations était du même ordre (fig. 8). Au cours des dernières années, les pays en développement ont continué à s'intégrer dans l'économie mondiale en général, bien qu'à un rythme plus lent et à des degrés divers. Les pays d'Asie de l'Est ont continué de faire mieux que bon nombre d'autres pays en développement en termes de croissance des exportations et des importations. En 2013, le commerce des biens en Asie de l'Est a représenté près de 5 000 milliards de dollars et celui des services environ 800 milliards de dollars. En revanche, le commerce international a reculé dans un certain nombre de pays d'Amérique latine et en particulier dans les pays d'Afrique subsaharienne au cours des dernières années.

30. En ce qui concerne les différents secteurs économiques, les combustibles (environ 3 000 milliards de dollars en 2013) et les produits chimiques (environ 2 000 milliards de dollars) arrivent toujours en tête dans les échanges commerciaux. Depuis 2011, les flux commerciaux ont diminué dans de nombreux secteurs liés aux produits de base, alors qu'ils ont augmenté dans les activités manufacturières, notamment dans les secteurs de l'automobile, des machines et de l'électronique. Le commerce des produits agricoles est resté à peu près stable. Dans les services, la plupart des secteurs ont continué d'enregistrer des taux de croissance conséquents. En particulier, les secteurs des transports, des voyages et des services aux entreprises ont atteint une valeur d'environ 1 000 milliards de dollars en 2013.

Figure 8
Valeur du commerce des biens et services par région



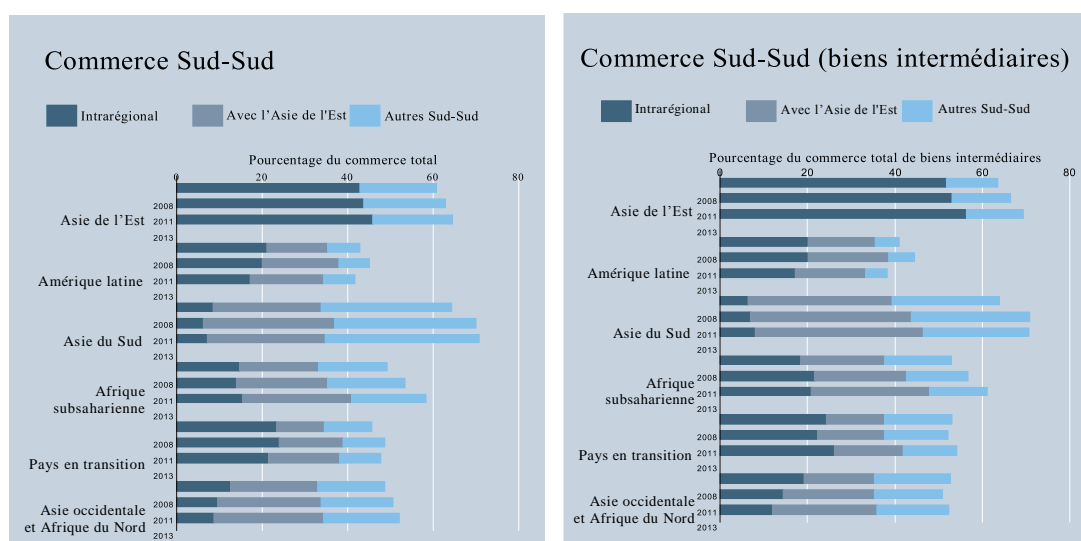
Source : CNUCED.

31. La demande et l'offre internationales des différentes catégories de produits sont généralement associées au niveau de développement du pays concerné. À l'exception des catégories de produits liées aux industries de transformation, le commerce mondial demeure encore très largement alimenté par la demande dans les pays développés. En 2013, les pays développés représentaient environ 75 % du total mondial des importations de vêtements (en baisse par rapport aux quelque 80 % enregistrés en 2008) ainsi que près des deux tiers des importations de produits tels que les articles en cuir, les automobiles, les produits alimentaires, les produits du bois et l'ameublement, les produits d'origine animale, le caoutchouc et les matières plastiques, et les articles en papier et les publications. Les pays en développement, en revanche, étaient de gros importateurs de produits miniers et de minerais métalliques, de matériel de communication, de machines électriques et de divers produits agricoles. Du côté de l'offre, la part des pays développés sur les marchés mondiaux a diminué dans presque tous les secteurs mais est restée dominante dans certains grands secteurs, tels que l'automobile (75 %), les produits chimiques (70 %) et divers types de machines (65 %). Les secteurs où les marchés internationaux sont en grande partie alimentés par les pays en développement sont notamment le pétrole, le gaz et le charbon, l'habillement, le matériel de communication, les textiles, le matériel de bureau, les huiles et graisses, et le tannage.

32. Le commerce mondial des services continue d'être largement dominé par les pays développés sur le plan tant de la demande que de l'offre, en particulier dans des secteurs comme les services informatiques et services d'information, les services financiers, les redevances et droits de licence, et les services de communication. Bien que le poids des pays en développement en tant qu'importateurs de ces services ait augmenté au cours des dernières années, ceux-ci ne représentent la part la plus importante des importations que dans les secteurs du bâtiment et des services de transport. En ce qui concerne les exportations, on constate que les marchés internationaux sont principalement approvisionnés par les pays développés (la seule exception étant le secteur du bâtiment, réparti en parts plus ou moins égales entre pays développés et pays en développement). À titre d'exemple, les pays développés représentent plus de 95 % des exportations mondiales de redevances et droits de licence, et près de 80 % des services financiers et des services d'assurance.

33. Bien qu'il ait fortement augmenté au cours de la dernière décennie, le commerce entre pays en développement (Sud-Sud) stagne lui aussi depuis 2011. Le commerce Sud-Sud de biens était estimé à environ 5 000 milliards de dollars en 2013, soit un montant proche de celui du commerce entre pays développés (Nord-Nord). Ce chiffre représente plus de la moitié de l'ensemble des échanges commerciaux des pays en développement (fig. 9). Cette proportion varie d'une région à l'autre, allant de plus de 40 % pour l'Amérique latine et les pays en transition à près de 70 % en Asie du Sud et en Asie de l'Est. Bien qu'une certaine part du commerce Sud-Sud corresponde à des flux intrarégionaux, les échanges commerciaux avec l'Asie de l'Est en sont le moteur principal. Depuis 2008, l'Asie de l'Est est devenue un partenaire commercial de plus en plus important pour toutes les autres régions en développement. La place considérable et croissante qu'occupe l'Asie de l'Est dans le commerce Sud-Sud est tout aussi manifeste en ce qui concerne le commerce de biens intermédiaires (fig. 9). Cela dénote l'existence de réseaux de production non seulement au sein de l'Asie de l'Est, mais aussi entre l'Asie de l'Est et d'autres pays en développement.

Figure 9
Composition régionale du commerce Sud-Sud



Source : CNUCED.

34. Les échanges entre pays développés et pays en développement (Nord-Sud et Sud-Nord) ont également augmenté sensiblement au cours de la période considérée, et représentaient environ 40 % du commerce mondial en 2013, principalement sous forme d'exportations des pays en développement vers les pays développés. Les produits intermédiaires représentent le gros des échanges, sauf dans le cas des flux Sud-Nord. Les produits de base représentent une part appréciable du commerce Sud-Sud et Sud-Nord. En raison de la demande dans les pays développés, les produits de consommation représentent une part importante du commerce Nord-Nord et Sud-Nord. Les biens d'équipement représentent environ 20 % des flux commerciaux des pays développés vers les pays en développement.

V. Politique commerciale et accès aux marchés

Tarifs douaniers

35. Au cours des dix dernières années, le commerce international a été caractérisé par une réorientation progressive des instruments de politique commerciale. Si la protection tarifaire ne continue de jouer un rôle important que dans certains secteurs et/ou dans un nombre restreint de pays, le recours à d'autres mesures restrictives non tarifaires s'est généralisé.

36. En 2013, un tiers environ du commerce mondial était libéralisé au titre de la clause de la nation la plus favorisée (NPF) et un autre tiers était exempt de droits de douane dans le cadre de régimes d'accès préférentiel. Mais les droits de douane frappant le reste du commerce international sont parfois relativement élevés. En 2013, le droit de douane moyen était de 7 % environ pour les articles manufacturés et de 18 % environ pour l'agriculture. À cet égard, l'accès préférentiel continue de jouer un rôle essentiel dans l'accès aux marchés agricoles.

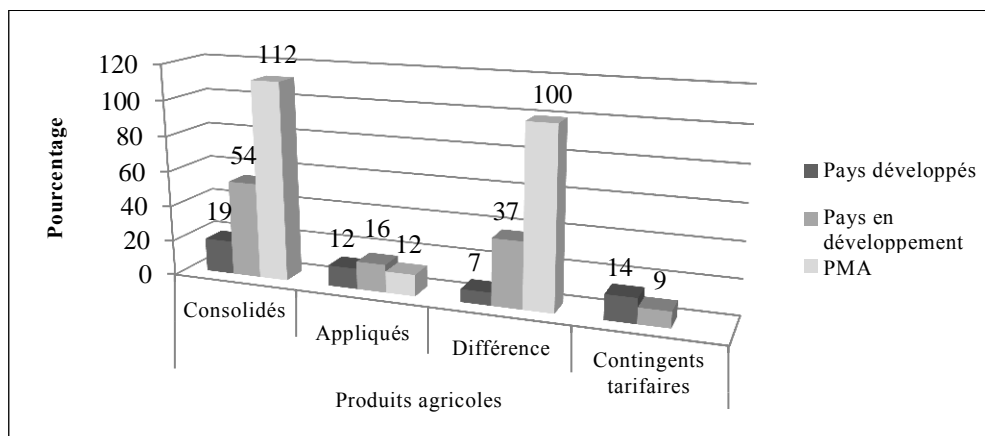
Commerce agricole et accords commerciaux préférentiels

37. L'essentiel des échanges agricoles a eu lieu dans le cadre d'accords commerciaux préférentiels. Seuls 20 % du commerce international agricole sont soumis à des droits NPF, qui étaient de 18 % en moyenne. Il convient toutefois de noter que par rapport aux dispositions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), des progrès modestes ont été accomplis dans certains ACR en ce qui concerne plusieurs domaines de réglementation, à savoir les sauvegardes pour l'agriculture, les subventions à l'exportation et les taxes à l'exportation, tout en relevant l'absence notable de disciplines ou de mesures portant sur le soutien interne à l'agriculture.

38. On s'interroge toujours sur la question de savoir comment les ACR peuvent jouer un rôle complémentaire du système commercial multilatéral ou contribuer à trouver des solutions appropriées aux grands problèmes en suspens dans les négociations du Cycle de Doha sur l'agriculture – qui portent notamment sur la réduction des droits de douane et du soutien interne et sur l'élimination des subventions à l'exportation – et en dehors de ces négociations. D'où le risque que la capacité générale des ACR de promouvoir une libéralisation du commerce convergente et axée sur le développement dans l'agriculture soit restreinte.

39. La figure 10 compare les droits moyens consolidés finals de l'OMC avec les droits moyens actuellement appliqués aux produits agricoles des pays développés, des pays en développement, et des PMA. Si les droits moyens appliqués sont relativement peu différents dans ces trois groupes de pays, soit 12 %, 16 % et 12 % respectivement, l'écart entre les droits moyens consolidés est très grand, soit 19 %, 54 % et 112 %, respectivement. Comme le montre la figure 10, la différence entre les taux consolidés et les taux moyens appliqués est plus grande dans les PMA et les pays en développement que dans les pays développés, s'établissant respectivement à 100 %, 37 % et 7 %.

Figure 10
Droits moyens sur les produits agricoles



Source : Système d'analyse et d'information commerciale de la CNUCED – base de données sur les solutions du commerce intégré utilisant les dernières données disponibles.

Mesures non tarifaires

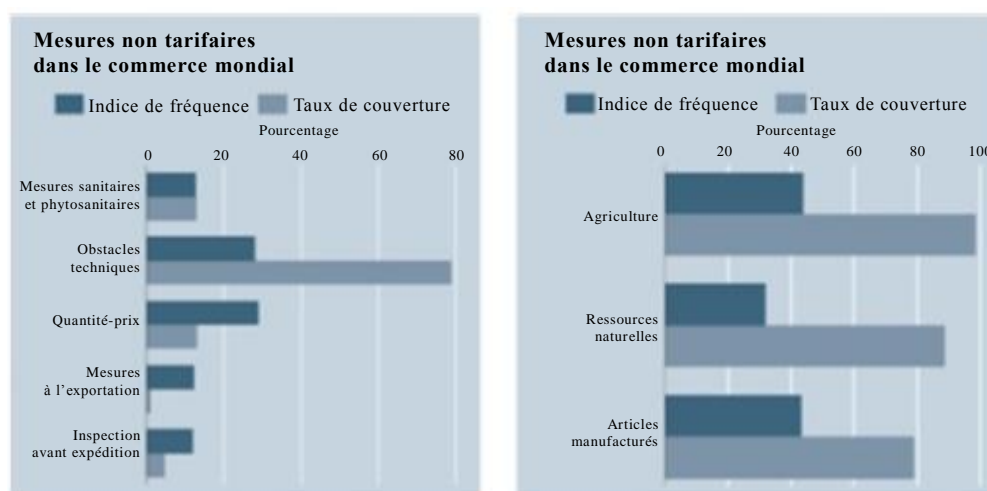
40. Le commerce international est de plus en plus réglementé et influencé par un large éventail de mesures autres que celles qui portent sur les droits de douane. En 2013, les mesures et prescriptions techniques réglementaient deux tiers environ du commerce mondial, tandis que diverses formes de mesures sanitaires et phytosanitaires étaient appliquées à la quasi-totalité du commerce agricole. Les mesures non techniques portant notamment sur la quantité et le prix touchaient encore près de 30 % des flux commerciaux, souvent dans des secteurs économiques importants pour les pays en développement. Au cours des dernières années, on a eu davantage recours aux mesures de défense commerciale dans le cadre de l'OMC.

41. Les données sur les mesures non tarifaires sont encore partielles et ne permettent donc pas d'établir des statistiques comparatives. Elles peuvent aussi ne pas être totalement représentatives du commerce mondial. Toutefois, des statistiques préliminaires peuvent être établies à partir des données disponibles. La figure 10 illustre la répartition des mesures non tarifaires entre cinq grandes catégories. Pour chaque catégorie, l'indice de fréquence (à savoir le pourcentage de lignes à six chiffres du SH grisées)⁴ et le taux de couverture (à savoir le pourcentage des échanges touchés) sont indiqués. Le commerce international est très réglementé par les obstacles techniques, plus de 25 % des lignes de produits et plus de 80 % du commerce mondial étant concernés. Les mesures de contrôle des quantités et des prix (qui comprennent aussi la délivrance non automatique de licences) ainsi que les mesures sanitaires et phytosanitaires touchent encore 15 % environ du commerce mondial et couvrent plus de 25 % des lignes tarifaires pour les premières et environ 15 % pour les secondes. Les mesures à l'exportation et les inspections avant expédition s'appliquent moins fréquemment au commerce international car elles sont propres à des secteurs particuliers ou à un certain groupe de pays (par exemple, les inspections avant expédition vers les pays à faible revenu). Lorsqu'on examine le

⁴ Le Système harmonisé (SH) de l'Organisation mondiale des douanes utilise un code à chiffres pour définir les produits. Les grandes catégories de produits sont définies par quelques chiffres; les chiffres supplémentaires indiquent des sous-divisions qui donnent des informations plus détaillées. Les codes à six chiffres sont les définitions les plus détaillées normalement utilisées. Les pays peuvent ajouter des chiffres afin de subdiviser les produits en fonction de leurs besoins. Le niveau de définition le plus détaillé des produits est la « ligne tarifaire ».

poids des mesures non tarifaires par grande catégorie (fig. 10), on peut constater que l'agriculture est le secteur le plus touché, la quasi-totalité des échanges mondiaux et près de la moitié des lignes tarifaires à six chiffres du SH étant concernées. Dans le cas des ressources naturelles et des articles manufacturés, les mesures non tarifaires touchent, respectivement, près de 90 % et 80 % des échanges.

Figure 11
Prévalence des mesures non tarifaires par type et grande catégorie (2013)



Source : CNUCED.

VI. Accords commerciaux régionaux

42. Depuis quelques années, le système commercial international est caractérisé par le poids croissant des ACR du XXI^e siècle, en particulier des nouveaux « méga-accords ». Ces accords, tels que l'Accord de partenariat transpacifique et l'Accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, sont différents des autres ACR sur le plan qualitatif en raison de leur envergure, de leur portée et de leurs conséquences systémiques. Ils sont axés sur une intégration plus profonde et complète dans une optique très réglementée afin de rendre les chaînes de valeur régionales viables grâce à des échanges commerciaux en franchise de droit et exempts d'obstacles non tarifaires qui résultent d'une intégration approfondie des réglementations allant dans le sens d'une plus grande compatibilité et transparence. En plus de promouvoir l'ouverture intégrale des marchés, ils portent désormais sur un large éventail de mesures de réglementation intérieure concernant notamment l'investissement, la politique de concurrence, la circulation des capitaux, les droits de propriété intellectuelle et les marchés publics. En incitant à une libéralisation plus poussée et à une harmonisation par le haut de réglementations très précises couvrant une part croissante du commerce mondial, ces ACR risquent de décourager la négociation de mesures de libéralisation au titre de la clause NPF au niveau mondial même si certaines questions présentant un intérêt systémique, surtout le soutien interne à l'agriculture, continuent d'être négociées au niveau multilatéral.

43. Il est probable que l'objectif des nouveaux méga-accords commerciaux régionaux porte de manière croissante sur l'harmonisation des réglementations afin de réduire les divergences entre les normes nationales régissant le commerce. L'harmonisation et la reconnaissance mutuelle des réglementations pourraient lever les obstacles liés à la disparité des normes techniques relatives aux biens et services. Certaines nouvelles disciplines proposées dans les méga-accords commerciaux

régionaux portent sur la cohérence des réglementations. Un pays tiers adoptant des normes moins strictes pourrait être contraint de les harmoniser par le haut avec les normes régionales, ce qui pourrait porter préjudice aux exportations des pays en développement sur les marchés régionaux. Bien qu'elles facilitent le commerce, certaines dispositions réglementaires sont considérées comme restreignant la capacité des pays en développement de poursuivre des stratégies de développement dynamiques. Par exemple, les négociations récentes de méga-accords commerciaux régionaux (tel l'Accord de partenariat transpacifique) se sont efforcées de remédier aux effets potentiellement anticoncurrentiels des entreprises publiques en garantissant la « neutralité concurrentielle »; mais ces entreprises continuent de jouer un rôle essentiel dans les secteurs stratégiques des pays en développement tels que l'énergie et les services financiers. Le règlement des différends entre investisseurs et États, mécanisme de plus en plus présent dans les accords commerciaux régionaux, est considéré comme conférant davantage de droits aux investisseurs et peut susciter une certaine « frilosité » chez les autorités de réglementation, qui pourraient s'abstenir de prendre certaines mesures réglementaires de crainte que celles-ci soient contestées sur le plan juridique dans le cadre d'un mécanisme de ce type.

44. Dans l'optique du développement, les méga-accords commerciaux régionaux et, de manière plus générale, les ACR du XXI^e siècle peuvent constituer une menace pour les pays en développement les plus faibles et les plus vulnérables qui risquent simplement d'être marginalisés. Les pays en développement qui sont plus grands et plus compétitifs ont du mal à s'assurer un meilleur accès aux marchés car les ACR maintiennent souvent des droits de douane élevés sur les importations de produits sensibles qui jouissaient d'une protection élevée au titre de la clause NPF. Par contre, il est essentiel pour les pays en développement de veiller à ce que le contenu, le rythme et le calendrier de leur propre programme de libéralisation soient adaptés, d'autant que les disciplines relatives à la réglementation intérieure de type « OMC-plus » ou « OMC-extra » figurant de manière croissante dans les ACR sont plus strictes. Il importe donc de concilier au mieux la poursuite d'objectifs en matière d'ouverture de marchés et la capacité de concevoir et d'appliquer des mesures visant à renforcer les capacités productives essentielles et accroître la valeur ajoutée de la production.

45. Dans le même temps, de nombreux accords de coopération économique et monétaire régionale Sud-Sud sont conclus et/ou sont renforcés afin d'approfondir la coopération commerciale économique entre pays en développement membres au service de la croissance et du développement. En Afrique, par exemple, la création de la zone de libre-échange tripartite en 2015, puis le lancement de la zone de libre-échange panafricaine d'ici à 2017, sous l'égide de l'Union africaine, devraient avoir des retombées commerciales et économiques notables. La création de la Banque de développement du Brésil, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud (BRICS) et, plus récemment, celle de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, annoncent une nouvelle forme de coopération financière entre pays émergents destinée à financer notamment le développement des infrastructures, dont les faiblesses entravent de manière notable la croissance économique et le développement dans les pays en développement.

VII. Évolution du système commercial multilatéral

46. Suite à la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Bali en décembre 2013, les membres avaient jusqu'au 31 juillet 2014 pour adopter un protocole modifiant l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce afin d'y incorporer définitivement l'Accord sur la facilitation des échanges. Mais ils n'y sont pas parvenus car certains pays en développement s'inquiétaient des

incidences de l'adoption anticipée de cet accord sur les autres questions restant à négocier dans le cadre du Cycle de Doha. La situation a été débloquée par le Conseil général qui, dans ses décisions du 27 novembre 2014, a ouvert la voie à la mise en application de l'Accord, au lancement de véritables négociations visant à trouver une solution permanente aux questions de sécurité alimentaire et à l'engagement d'un processus destiné à élaborer un « programme de travail clairement défini » d'ici à juillet 2015. En mai 2015, cinq pays avaient ratifié l'Accord et quelque 60 pays avaient notifié leurs engagements au titre de la « catégorie A ». Il est important que le mécanisme de facilitation du commerce soit devenu opérationnel afin d'aider les pays en développement, en particulier les PMA, à appliquer l'Accord. À la dixième Conférence ministérielle qui doit se tenir du 15 au 18 décembre 2015 à Nairobi, les membres de l'OMC devraient indiquer la voie à suivre, notamment en adoptant certains des résultats attendus.

47. Les négociations se concentrent actuellement sur l'élaboration, d'ici à juillet 2015, d'un programme de travail de l'après-Bali sur les questions en suspens du Cycle de Doha. Les discussions en cours ont fait ressortir les principes essentiels suivants : a) il faut adopter une approche équilibrée de l'agriculture, de l'accès aux marchés des produits non agricoles (AMNA) et des services, en examinant toutes les questions fondamentales relatives à l'accès aux marchés en même temps (et non pas les unes après les autres); b) la contribution au développement occupe une place centrale, en particulier les questions relatives aux PMA; c) il convient de se concentrer sur des objectifs réalisables. En juin, date à laquelle a été écrit le présent document, des résultats concrets n'avaient pas encore été obtenus. Par exemple, les progrès à accomplir dans les domaines fondamentaux de l'accès aux marchés ont continué de dépendre des avancées réalisées en matière d'agriculture. Des points de vue différents existent aussi sur la question de savoir s'il faut s'appuyer ou non sur les projets de modalités de 2008 concernant l'agriculture et l'accès aux marchés non agricoles. De nouvelles propositions telles que le recours à une approche fondée sur des demandes et des offres à la place de la formule suisse en ce qui concerne l'accès aux marchés des produits non agricoles (AMNA) n'ont pas recueilli un consensus. Dans le domaine des services, suite à la demande collective soumise par les PMA, une réunion de haut niveau s'est tenue en février 2015; à cette occasion, les pays développés et les pays en développement ont indiqué les domaines dans lesquels ils envisageaient d'accorder un traitement préférentiel aux PMA.

48. L'un des principaux problèmes que rencontrent les PMA est de trouver le moyen de mieux adapter les négociations à l'évolution du cadre économique et directif depuis 2008. Par exemple, la hausse des prix des produits de base et les processus de réforme de la politique agricole nationale ont abouti à une réduction notable du recours aux mesures de soutien ayant des effets de distorsion sur les échanges et aux subventions à l'exportation des pays qui, historiquement, versent des subventions. Les initiatives plurilatérales et régionales parallèles influenceront probablement sur le contenu du programme de travail de l'après-Bali. L'objectif des négociations menées afin d'accroître le nombre des produits visés par l'Accord sur les technologies de l'information de l'OMC est d'aboutir rapidement à un accord qui sera présenté et adopté au cours de la dixième Conférence ministérielle. Quatorze pays représentant 86 % des échanges mondiaux de biens environnementaux ont lancé depuis 2014 des négociations plurilatérales en vue d'aboutir à un accord sur cette question. Les négociations consacrées à un futur accord sur le commerce des services, auxquelles participent 23 membres de l'OMC représentant 70 % du commerce mondial des services, visent à aboutir à une libéralisation complète et ambitieuse des services.

VIII. Conclusions

49. Le commerce international et le système commercial ont subi une transformation notable allant dans le sens d'une fragmentation des processus de production, d'une multipolarisation et d'une régionalisation, assortie d'une intégration dans l'économie mondiale plus ou moins rapide selon les pays. Le commerce continue de jouer un grand rôle dans le développement et devrait être fermement inscrit dans le programme de développement pour l'après-2015 en tant que facteur essentiel d'un développement équitable et durable.

50. La contribution générale attendue du commerce à la réalisation des divers objectifs de développement durable de l'après-2015 passe par la poursuite de politiques dynamiques soutenant une interaction positive entre le commerce et les politiques publiques connexes du service de l'autonomisation des femmes, de l'atténuation de la pauvreté, de la création d'emplois et de la durabilité environnementale. Pour répondre aux nouveaux besoins et priorités au niveau national, il faudrait instaurer un cadre international propice qui garantisse un environnement commercial juste et ouvert et qui donne aux pays une marge d'action suffisante pour appliquer ces politiques, afin que le commerce puisse prospérer et que les bienfaits du développement puissent être répartis équitablement entre les pays, et à l'intérieur de ces derniers.

51. Au niveau international, la coopération multilatérale devrait être maintenue et renforcée. Face aux enjeux que représente un développement équitable et durable pour les pays les plus pauvres et les plus vulnérables au XXI^e siècle, il faut revitaliser le système commercial multilatéral afin que ce bien public mondial bénéficie d'un regain de dynamisme, de crédibilité et de pertinence. Il faudrait aussi renforcer la cohérence entre les accords multilatéraux et les accords régionaux afin que tous puissent créer des conditions propices au développement.

52. L'impératif de la protection et de la préservation de l'environnement – terrestre, océanique et atmosphérique – et de son utilisation durable au service de la croissance économique et d'un développement durable oblige à réexaminer et à réorienter les politiques commerciales et économiques en faveur de modes de production et de consommation respectueux de l'environnement et résilients au climat. L'écologisation de la production et du commerce internationaux devrait être l'une des grandes priorités du programme de développement pour l'après-2015.